

Loi d'orientation des mobilités : des menaces pour l'emploi industriel

Alors que la désindustrialisation de la France se poursuit, synonyme de pertes massives d'emplois, l'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi d'orientation des mobilités qui inscrit notamment l'interdiction de « la vente des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles d'ici 2040 ». D'après les objectifs du gouvernement, les véhicules électriques représenteront 35% du parc total en 2030 et 100% des nouveaux véhicules en 2040, alors qu'ils ne représentent que 2% des ventes aujourd'hui...

Dans le cadre du plan climat, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 qui se fera notamment par la décarbonation quasi-complète dans le secteur des transports. FO déplore que cette annonce se fasse au détriment des emplois dans le secteur automobile. L'interdiction de la vente des véhicules à énergies fossiles d'ici 2040 risque de générer une destruction de 70 000 emplois d'ici 2030 et 340 000 d'ici 2040. En effet, il faut 40% de main d'œuvre en moins pour la fabrication d'une voiture électrique ; une casse sans précédent dans le secteur est à prévoir !

Pourtant de nombreuses incertitudes résident sur le bilan carbone de la voiture électrique selon la source d'énergie utilisée. Or, aujourd'hui le mix énergétique de la France est optimal vis-à-vis des objectifs zéro carbone, en raison de la part actuelle du nucléaire (75%), que le gouvernement s'est pourtant engagé à réduire pour atteindre 50% d'ici 2035.

Dans ce contexte, l'alimentation des futurs véhicules par la production domestique d'électricité est loin d'être assurée alors que les énergies renouvelables ne peuvent actuellement pas couvrir les besoins et n'offrent pas de capacité de stockage suffisante.

D'autre part, une part importante des émissions proviennent de la fabrication de la voiture et notamment des batteries. Or, l'extraction de métaux (lithium, cobalt) nécessaires à la production de batteries est extrêmement polluante. Et l'industrie des batteries est aujourd'hui inexistante en Europe ; ce qui pose une réelle contrainte d'approvisionnement alors que le coût total d'un véhicule électrique est composé à 30% par la batterie.

Pour FO, l'interdiction de la vente des véhicules thermiques d'ici 2040, décidée unilatéralement, pose de nombreuses interrogations et soulève des inquiétudes légitimes chez les salariés du secteur automobile, dans un contexte marqué par la désindustrialisation. FO appelle le Parlement à prendre en compte ces arguments avant l'adoption définitive de la loi.

FO appelle notamment à un plan d'investissement R&D financé par la BPI de nouvelles filières réellement écologiques et une orientation de l'investissement vers la conception et le recyclage de nouvelles générations de batteries.

FO soutient en outre le développement de la voiture hybride qui permet de compenser les carences actuelles de la voiture électrique pour les longs trajets.

Plus généralement, FO demande l'ouverture d'une concertation large avec les interlocuteurs concernés, pour concrétiser une « reconquête » industrielle, qui favorise le développement des emplois en France, mette l'accent sur la nécessité d'anticiper les conséquences sur les métiers et les emplois et réponde à l'exigence de garanties attendues par les salariés.

Contacts :

Béatrice CLICQ

Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Égalité et du
Développement durable**

✉ [bclicq](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)

@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.86.00

Nathalie HOMAND

Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Économie et
du Service public**

✉ [nhomand](mailto:nhomand@force-ouvriere.fr)

@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.84.45

Paris, le 03 juillet 2019